

AXE 10 (2) : ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES DE FORMATION VISANT L'INSERTION PROFESSIONNELLE (FEDER)

Mesure 10.2 : Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle

Sous-mesure 10.2.1 : Adapter les équipements dédiés à l'insertion professionnelle renforcée des jeunes les plus éloignés de l'emploi

Sous-mesure 10.2.2 : Moderniser et conforter les installations et structures pédagogiques maritimes

Service instructeur	DIRECTION EN CHARGE DE LA GESTION DES FONDS EUROPEENS
Services pouvant être consultés	Directions générales adjointes de la CTM

Objectifs synthétiques :

Le taux de chômage particulièrement élevé en Martinique s'explique notamment par les situations d'échec scolaire chez les jeunes, dues à l'illettrisme, l'analphabétisme et le décrochage scolaire.

Le Service Militaire Adapté vise la jeunesse la plus vulnérable et la plus éloignée de l'emploi, notamment illettrés et/ou sans aucun diplôme. Le SMA assure un taux d'insertion de 80% dont 51% en formation complémentaire et 49% en emploi. Il propose une large palette de formations à travers 21 filières. Il est prévu de former et insérer plus de 1000 jeunes/an tout en créant 12 filières de formation supplémentaires en lien avec les besoins de l'économie régionale d'ici à 2017. Cependant, l'infrastructure d'accueil en état avancé de délabrement, limite fortement ses capacités d'accueil et son potentiel d'insertion.

De nouveaux besoins de formation, en lien avec le développement du secteur maritime, ont été recensés, tant relatifs aux métiers de la pêche et de l'aquaculture que plus largement à l'exploitation économique du domaine maritime. Cependant, les locaux de l'école de formation des pêcheurs (EFPMA Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole - 42 ans d'existence) nécessitent une opération de modernisation des installations et outils pédagogiques ainsi que des travaux de confortement vis à vis du risque sismique.

Le PO 2014-2020 apportera son soutien à ces projets particulièrement exemplaires matière d'insertion des jeunes par l'emploi.

La pêche faisant partie des Domaines d'Actions Stratégiques identifiés par la S3, (agro-transformation), le FEDER 2014- 2020 apportera sa contribution au renforcement de cette structure de formation, en synergie avec le FSE et le FEAMP.

Résultats attendus :

- Diversification des filières de formation professionnelle en lien avec les besoins de l'économie régionale
- Augmentation de la capacité d'accueil et de formation des jeunes les plus éloignés de l'emploi
- Amélioration du taux d'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi
- Augmentation de la capacité et du niveau de formation des acteurs de la pêche

Types d'actions :

Sous-mesure 10.1.1 : Adapter les équipements dédiés à l'insertion professionnelle renforcée des jeunes les plus éloignés de l'emploi

Ce projet vise, à l'échéance 2017-2018, à accueillir et former plus de 1000 jeunes Martiniquais placés sous le régime de l'internat, pour la plupart sans aucun diplôme, et pour une grande partie, illettrés. Les investissements prévus visent spécifiquement les structures de type RSMA de la Martinique dont les taux d'insertion sont particulièrement élevés. Ce projet consiste à doubler sa capacité d'hébergement et de formation professionnelle (création de nouvelles filières répondant aux besoins de formation spécifique de l'île, notamment dans les métiers du tourisme, des énergies renouvelables et du traitement des eaux).

- Etudes,
- Travaux et équipements.

Sous-mesure 10.2.1 : Moderniser et conforter les installations et structures pédagogiques maritimes

Investissements de modernisation (de confort thermique et acoustique, mise à niveau des installations et équipements pédagogiques, ...) des bâtiments et installations des structures pédagogiques à vocation maritime et aquacole.

- Etudes
- Travaux et équipements.

Principaux groupes cibles :

- Sous-mesure 10.1.1 : Structures d'accueil de type RSMA
- Sous-mesure 10.2.2 : Structures pédagogiques maritimes : les bâtiments de l'EFPM (école de formation professionnelle Maritime et aquacole à Trinité)

Plafond d'aides publiques dans le cadre du PO :

- Taux maximum d'intervention du FEDER est de 35.5%.
- la limite d'intervention FEDER + CTM est de 71%

La participation minimale du bénéficiaire est de 5%.

Possibilité de dérogation par le Comité de programmation après avis motivé du service instructeur en cas de nécessité environnementale ou de difficultés techniques importantes.

Territoires spécifiques visés :

Toute la Martinique

Critères de cohérence stratégique :

Les projets devront être en adéquation avec la mise en œuvre de l'habilitation Orientation Formation Emploi de la Région, le Schéma régional de l'apprentissage, les documents sur les secteurs prioritaires en matière de formation professionnelle, CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement de la formation et d'orientation professionnelle)

Critères de performance financière

- Contribution aux indicateurs de réalisation et au cadre de performance ;
- Capacité administrative et financière du porteur de projet à réaliser l'opération dans un délai compatible avec la bonne réalisation du programme

Principes directeurs de la sélection des opérations

Cohérence avec les priorités transversales : égalité des chances, mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale, préservation de l'environnement et prise en compte des risques.

Aspects réglementaires :

Respect des règles relatives : à la commande publique, à la publicité européenne, aux recettes, aux apports en nature et aux aides d'Etat. Cf Annexe réglementaire

Régimes d'aides d'Etat mobilisables

- Régime cadre exempté de notification N° SA.39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR)
- Règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis
- Règlement (UE) N° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général
- Régime cadre exempté de notification N° SA.40207 relatif aux aides à la formation (FORMATION)

Autres fonds mobilisables :

OT 10 :

FEDER : Le FEDER cible son action sur la mise à niveau et l'amélioration des infrastructures de formation en ciblant :

- Les locaux du RSMA qui offre des perspectives d'inclusion par l'emploi particulièrement élevées
- Ceux de l'école de formation sur les métiers de la pêche, l'agrotransformation étant un domaine ciblé par la S3.

FEDER POCT: Les projets de formation linguistique destinés à être mis en œuvre dans le bassin Caraïben seront portés par le POCT (OS9:renforcer la maîtrise et la pratique réciproque des langues dans la Caraïbe; OS 10: accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace Caraïbe) aux conditions suivantes: la participation d'un partenaire tiers et le bénéfice démontré des deux parties.

FSE Région : Le FSE Région s'articule avec le FEDER et encourage la formation générale des personnes actives notamment dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Le FSE Région soutiendra également la formation des actifs des secteurs agricoles agroalimentaires et sylvicoles.

FSE Etat : Le PO FSE Etat soutient les actions de formation notamment en faveur des salariés et chefs d'entreprises dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

FEAMP: Le PO FEAMP a pour objectif de promouvoir une économie des filières de la pêche et de l'aquaculture plus compétitive fondée sur la connaissance et l'innovation.